

MICRO-FIR FONTAINE

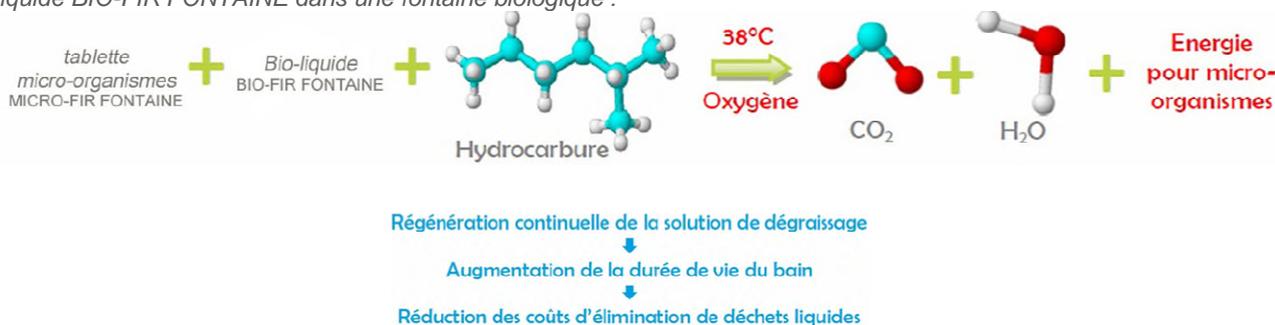
CONCENTRÉ DE MICRO-ORGANISMES POUR FONTAINE BIOLOGIQUE



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES - UTILISATIONS

- Les tablettes MICRO-FIR FONTAINE sont élaborées à partir d'une sélection de micro-organismes spécifiquement adaptés à la bio-remédiation* des graisses et des huiles.
- S'utilisent en complément du bio-liquide BIO-FIR FONTAINE (réf. L40) dans les fontaines de dégraissage biologique.
- Améliorent l'efficacité du bio-liquide et prolonge la durée de vie de la solution en service.
- Réduisent les boues issues du dégraissage en les dégradant.

* Les micro-organismes sont présents à l'état naturel dans tous les milieux et ils ont des capacités naturelles à dégrader des composés organiques ou inorganiques pour leurs besoins nutritifs et leur croissance. Le procédé de bio-remédiation optimise cette biodégradation naturelle en associant les tablettes de microorganismes MICRO-FIR FONTAINE au bio-liquide BIO-FIR FONTAINE dans une fontaine biologique :



AVANTAGES

- Neutralisent les mauvaises odeurs.
- Faciles à mettre en oeuvre.
- Non caustiques, non irritantes pour la peau et les yeux, non étiquetées selon les normes de toxicité nocivité.

MODE D'EMPLOI

- A la mise en service de la fontaine de dégraissage, introduire une tablette MICRO-FIR FONTAINE dans le réservoir de la fontaine pour initialiser le processus de bio-remédiation (soit 1 tablette pour 100 litres BIO-FIR FONTAINE).
- Ajouter une tablette supplémentaire toutes les 4 à 6 semaines en fonction des conditions d'utilisation de la fontaine.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect	: solides de couleur bleue
Parfum	: aucun
Température d'utilisation	: 20 à 45°C (68 – 113°F) / 38°C pour le procédé de bio-remédiation
Poids	: 28,4 g
Solubilité dans l'eau	: 100 %
Conditionnement	: boîte de 4 tablettes
Stockage	: dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et de la chaleur
Concentration en bactéries (SM9215C)	: 20 milliards UFC/tablette

Les tablettes MICRO-FIR FONTAINE sont élaborées à partir d'une sélection de micro-organismes n'appartenant pas à la liste des agents biologiques pathogènes des groupes 2, 3 et 4, fixée par l'arrêté du 18 juillet 1994 puis modifiée par les arrêtés du 17 avril 1997 et du 30 juin 1998 (*Arthrobacter Globiformis*, *Bacillus licheniformis*, *Bacillus subtilis*...) et dont la synergie et le métabolisme permettent la dégradation de la plupart des hydrocarbures.

RECOMMANDATIONS

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange. Toutefois, le port de gants, d'un vêtement de travail et de lunettes est recommandé. Respecter des mesures simples d'hygiène et de sécurité telles que : ne pas manger ni boire sur le lieu de travail, se laver les mains après utilisation de la fontaine...

PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.